

ENVIRONNEMENT Yara pointée du doigt par les élus de Mieux vivre à Donges

La pollution atmosphérique et ces effets inquiètent les trois élus du groupe d'opposition Mieux vivre à Donges. Ils attendaient notamment une position plus précise du directeur de Yara. « Mieux vivre à Donges a demandé à plusieurs reprises, le vote en conseil municipal d'une motion, pour une prise de position officielle de la commune concernant les pollutions de l'entreprise Yara à Montoir-de-Bretagne, afin d'interpeller les services de l'État sur une situation qui perdure. Le maire de Donges a refusé nos demandes alors que les services de l'État ont mis en demeure la société et une instruction judiciaire a été lancée », écrivent les élus dans un communiqué. « Le directeur de la société Yara a été invité à une commission restreinte en mairie, pour présenter l'entreprise. Nous avons été sidérés d'entendre la direction de Yara balayer, d'un revers de main, les remontrances des services de l'État. Très étonnés par les propos de la société Yara, qui ne relève pas d'inquiétudes sur ses rejets et la position de l'État qui pointe de graves manquements, nous assistons à une contradiction totale ».



Alain Pabois, Christine Misin et Mickaël Delalande du groupe Mieux Vivre à Donges

Dans le contexte du lancement d'une étude sur la santé dans la région nazairienne, les élus dongeois ont écrit à la sous-préfecture.

Le sous-préfet vigilant

Dans sa réponse, Michel Bergue rappelle que « Yara France ne respecte pas les conditions fixées par arrêté préfectoral depuis des années » et qu'il a été mis plusieurs fois en demeure et a fait l'objet de mesures de sanctions administratives. L'entreprise de Montoir estime que les prescriptions qui lui sont applicables depuis 2003 sont trop exigeantes comparées à ses concurrents. Pour le sous-préfet, « les objectifs fixés se basent sur les arrêtés

ministériels et s'appliquent de manière homogène sur le territoire ».

Depuis mi-août 2020, Yara teste le traitement de ses effluents industriels via une unité de production de microalgues.

Concernant les rejets dans l'atmosphère, l'exploitant de Yara a mis en service une unité pilote de traitement fin 2020. « Aucun bilan de fonctionnement ni échéancier de mise en conformité n'a été présenté à ce jour », souligne Michel Bergue, qui assure être « extrêmement vigilant quant à l'amélioration de la situation de ce site industriel tant vis-à-vis des risques environnementaux qu'en ce qui concerne la sécurité des populations ».